



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
4 février 2015
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports
et la facilitation du commerce

Septième session

Genève, 15 et 16 avril 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Mesures destinées à atténuer les conséquences de l'instabilité des prix sur les marchés de produits de base pour la sécurité alimentaire mondiale et à élargir l'accès des pays en développement tributaires de ces produits à l'information commerciale, aux ressources financières et aux marchés

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

De nombreux problèmes empêchent les pays en développement tributaires des produits de base de tirer le meilleur parti de la production et du commerce de produits de base. Plusieurs ne sont guère nouveaux, comme l'instabilité des prix des produits de base, la difficulté d'accéder aux ressources financières, le manque d'information commerciale et l'accès limité aux marchés d'exportation. Dans la présente note, le secrétariat passe ces problèmes en revue en s'efforçant de recenser les nouvelles possibilités et difficultés, avant de formuler quelques recommandations.

Depuis une dizaine d'années, les marchés de produits de base se caractérisent par des prix élevés et particulièrement instables. La présente note examine les variations des prix sur ces marchés et les principales mesures qui ont été prises pour en atténuer les effets, et souligne que même si les prix ont été plus stables ces trois dernières années, les pays – particulièrement les plus vulnérables – restent exposés aux risques de fluctuation des prix. Il faut améliorer les solutions existantes ou rechercher de nouveaux moyens d'atténuer les effets néfastes de l'instabilité des prix aux niveaux national, régional et international.



Le progrès technologique, l'expansion des chaînes de valeur mondiales, l'essor de la coopération Sud-Sud et, plus récemment, l'adoption de l'Accord sur la facilitation des échanges par les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) créent de nouvelles possibilités de remédier aux problèmes persistants qui entravent l'accès des pays tributaires des produits de base à l'information commerciale, aux ressources financières et aux marchés. Pour exploiter ces possibilités et accomplir des progrès en matière de développement, il sera crucial de pouvoir compter sur de bonnes politiques publiques et un secteur privé novateur.

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	4
I. Instabilité des marchés mondiaux de produits de base et mesures visant à atténuer les conséquences pour la sécurité alimentaire et la prospérité économique dans le monde	4
A. Instabilité des marchés mondiaux de produits de base	4
B. Mesures visant à atténuer l'impact de l'instabilité sur la sécurité alimentaire et la prospérité économique dans le monde	9
II. Améliorer l'accès à l'information commerciale, aux ressources financières et aux marchés pour les pays en développement tributaires des produits de base.....	13
A. Accès à l'information commerciale	13
B. Accès aux ressources financières	15
C. Accès aux marchés	20
III. Conclusion	24

Introduction

1. Le mandat de Doha a souligné l'importance pour les décideurs d'identifier et de mettre en œuvre des politiques appropriées, aux niveaux national, régional et international, pour atténuer les effets de l'instabilité des prix des produits de base sur les groupes vulnérables (par. 27). Dans ce document, la CNUCED a été chargée de poursuivre ses travaux sur l'agriculture afin d'aider les pays en développement à rendre plus durables et à renforcer leur production agricole, leur sécurité alimentaire et leurs capacités d'exportation (par. 56).

2. L'instabilité des prix des produits de base est un problème persistant. Au cours des dix dernières années, elle a cependant été amplifiée par différents facteurs, notamment les chocs qui ont ébranlé les fondamentaux du marché, la croissance des investissements dans les titres adossés à des matières premières et les aléas météorologiques. Dans la présente note, des mesures susceptibles d'atténuer l'impact des variations des prix des produits de base sur la sécurité alimentaire et la priorité économique dans le monde sont recensées et examinées.

3. Il importe que les pays en développement tributaires des produits de base aient accès à l'information commerciale, aux ressources financières et aux marchés pour pouvoir développer leurs capacités de production et accroître les recettes qu'ils tirent des produits de base en vue d'assurer leur développement durable. Ces dix dernières années, le développement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'expansion des chaînes de valeur mondiales, l'essor de la coopération Sud-Sud et, plus récemment, les progrès accomplis dans les négociations commerciales multilatérales, dont témoigne l'adoption de l'Accord sur la facilitation des échanges par les pays membres de l'OMC, ont ouvert à ces pays de nouvelles possibilités d'améliorer leur accès à l'information commerciale, de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts commerciaux. Pour mettre à profit ces possibilités tout en s'attaquant aux obstacles restants, il faut s'attacher davantage à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives concertées et novatrices.

4. Dans la première partie de la présente note, le secrétariat examine l'ampleur, les causes et les incidences de l'instabilité des prix des produits de base, son impact sur la sécurité alimentaire et la prospérité économique dans le monde, et les politiques qui pourraient remédier à ses effets négatifs. La deuxième partie porte sur les nouvelles possibilités que pourront exploiter les pays tributaires des produits de base et les nouveaux défis qu'ils devront surmonter pour améliorer l'accès à l'information commerciale, diversifier leurs sources de financement et élargir l'accès aux marchés.

I. Instabilité des marchés mondiaux de produits de base et mesures visant à atténuer les conséquences pour la sécurité alimentaire et la prospérité économique dans le monde

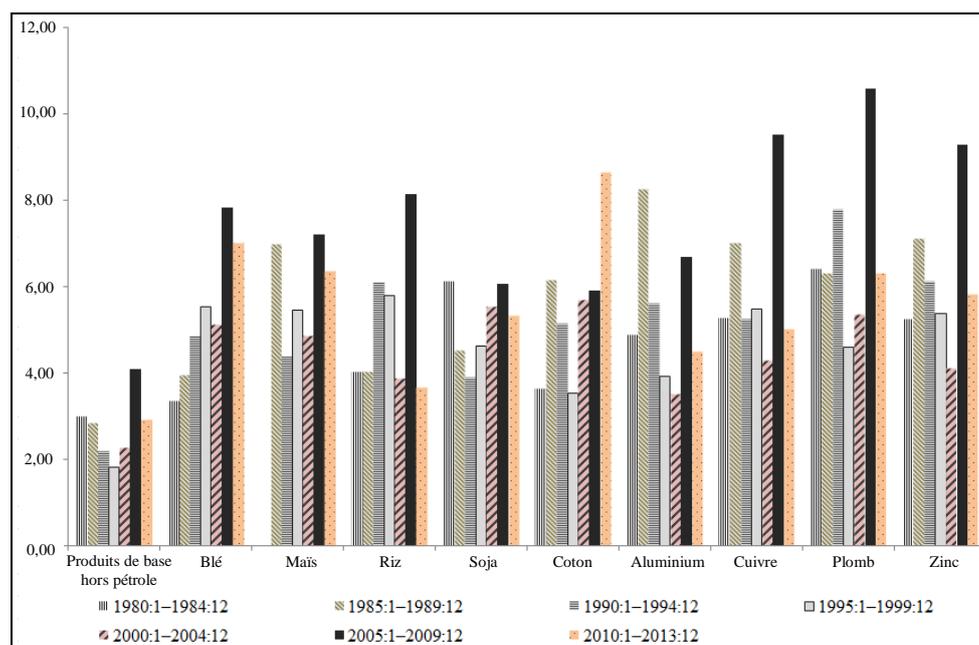
A. Instabilité des marchés mondiaux de produits de base

5. L'instabilité des marchés mondiaux de produits de base n'est pas un problème nouveau. La nécessité d'y remédier a abouti à la création de mécanismes de stabilisation des prix sous les auspices de l'ONU, et plusieurs accords internationaux sur des produits de base ont été adoptés pour stabiliser les cours, notamment celui du sucre (en 1954), du café (en 1962), du cacao (en 1972) et du caoutchouc naturel (en 1980). La récente flambée des prix sur ces marchés – qui est d'une durée et d'une ampleur sans précédent dans l'histoire récente – s'est caractérisée par une instabilité généralisée et particulièrement marquée. Elle a été alimentée, entre autres, par la financiarisation des produits de base, ceux-ci et leurs

produits financiers dérivés s'échangeant de plus en plus en tant qu'actifs financiers¹. Par exemple, l'instabilité moyenne de l'indice CNUCED des prix des produits de base hors pétrole s'est maintenue en deçà de 3,00 pendant la période 1980-2004 mais a atteint 4,10 pendant la période 2005-2009. Cela étant, l'instabilité des prix sur les marchés mondiaux de produits de base s'est atténuée au cours des dernières années. Sa valeur moyenne (calculée sur la base de l'indice CNUCED) a baissé d'environ 3 % sur la période 2010-2013. On observe une tendance similaire pour différents produits de base (voir fig. 1)².

Figure 1

Instabilité moyenne des prix (définie comme l'écart type des variations mensuelles)



Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADStat, disponible à l'adresse <http://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html>.

Note: Est indiqué pour chaque produit l'écart type des variations du prix réel (valeurs mensuelles), obtenu en corrigeant les indices nominaux à l'aide de l'indice des prix à la consommation des États-Unis. Les variations du prix mensuel ont été calculées comme suit: $rt = \ln(pt) - \ln(pt-1)$, où \ln est le logarithme naturel et pt , la moyenne mensuelle de l'indice des prix.

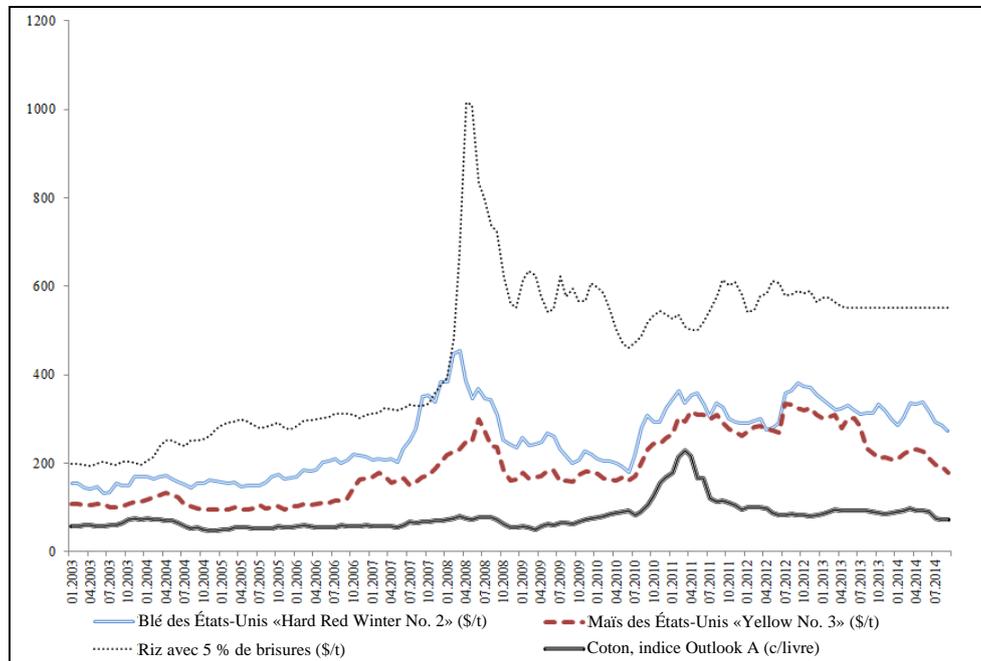
6. L'accroissement de l'instabilité pendant la dernière décennie correspond à une série de très grandes variations à la hausse et à la baisse. Par exemple, le prix d'une tonne de blé des États-Unis «Hard Red Winter No.2» est passée d'une moyenne mensuelle de 95 dollars en janvier 2000 à 203 dollars en mai 2007 avant d'atteindre un maximum de 481 dollars en février 2008. Il est ensuite tombé à 171 dollars en juillet 2010 avant de remonter à 364 dollars en février 2011. Le prix d'une tonne de riz est passé d'une valeur moyenne de 190 dollars sur la période janvier 2000-décembre 2002 à 393 dollars en janvier 2008. En avril et en mai 2008, il a atteint un record absolu de 1 000 dollars. En décembre 2008, il est retombé à 551, puis a continué de fluctuer les années suivantes. Des variations comparables ont été enregistrées pour d'autres catégories de produits de base, notamment

¹ CNUCED, 2013, *Commodities and Development Report: Perennial problems, new challenges and evolving perspectives* (New York et Genève, publication des Nations Unies).

² Dans le présent document, l'instabilité moyenne est définie comme l'écart type des variations de la valeur mensuelle du prix ou de l'indice de prix d'un produit de base.

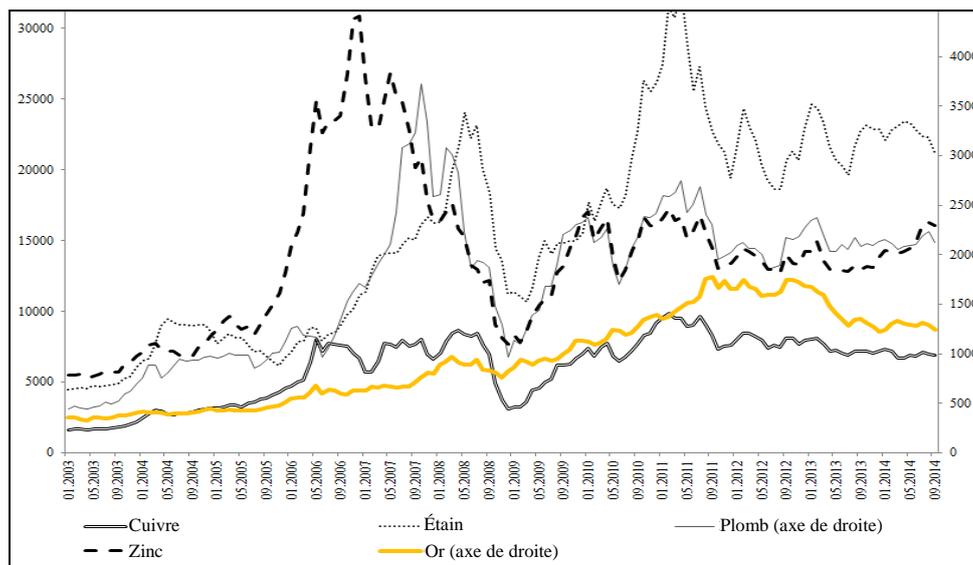
les produits agricoles, les minéraux, les métaux et les produits énergétiques, bien que l'amplitude des variations ait été moins grande ces trois dernières années, comme indiqué dans les figures 2 et 3 .

Figure 2
Évolution du prix nominal de certains produits agricoles, janvier 2003-septembre 2014



Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADStat, disponible à l'adresse <http://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html>.

Figure 3
Évolution du prix nominal de certains métaux, janvier 2003-septembre 2014
 (En dollars par tonne)



Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADStat, disponible à l'adresse <http://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html>.

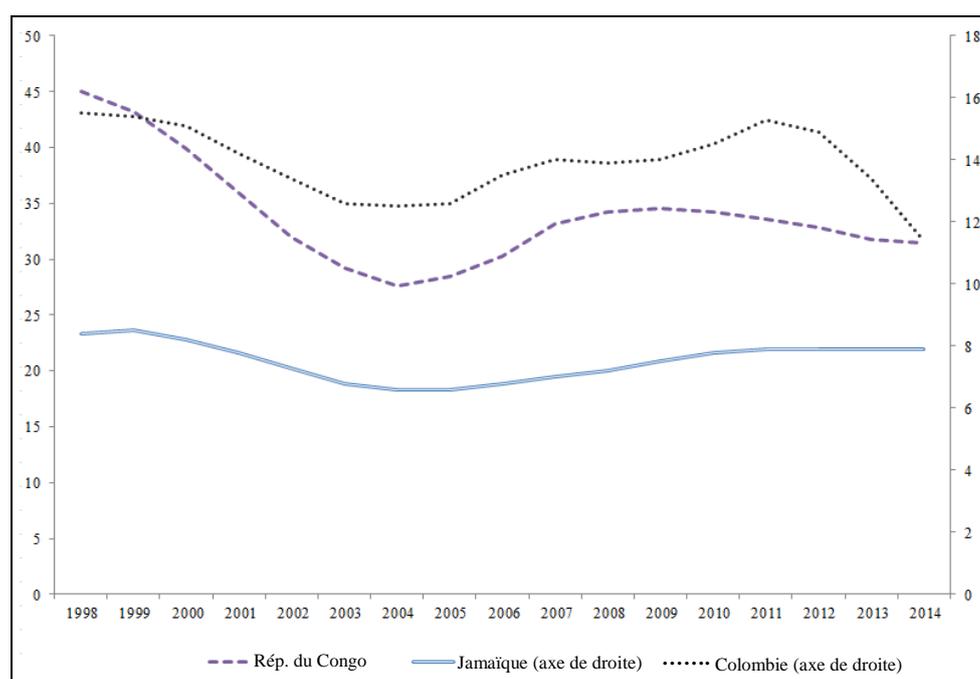
7. Divers facteurs d'ordre national ou mondial ont alimenté l'instabilité des prix des produits de base pendant la dernière décennie. Sur le plan mondial, on peut citer les chocs qui ont ébranlé les fondamentaux du marché, les fluctuations des prix de l'énergie, qui se sont répercutées sur les marchés mondiaux de produits de base, les investissements financiers dans des titres adossés à des produits de base et les aléas météorologiques. Sur le plan national, les variations des prix sont en partie attribuables à celles qui se sont produites sur les marchés internationaux. D'autres facteurs sont propres à chaque pays: les politiques macroéconomiques, les mouvements des taux de change, la structure et le degré d'ouverture du marché, les chocs climatiques, les attaques de ravageurs et les maladies touchant les plantes, l'accès aux technologies et l'accès des agriculteurs aux intrants agricoles.

8. Quelles qu'en soient les causes, l'instabilité des prix des produits de base nuit à la sécurité alimentaire et à la prospérité économique dans le monde. Les prix élevés et instables enregistrés récemment se sont accompagnés d'une hausse du taux de malnutrition dans plusieurs pays. En Colombie, par exemple, la prévalence de la sous-alimentation avait diminué de façon régulière de 1998 à 2004, passant de 15,5 à 12,5 % de la population totale, avant de remonter à 15,3 % en 2011, comme indiqué dans la figure 4. En outre, les fluctuations excessives des prix des denrées alimentaires – particulièrement les hausses survenues pendant la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 – ont causé des troubles sociaux dans plusieurs pays en développement et pays émergents.

Figure 4

Prévalence de la sous-alimentation dans certains pays, 1998-2014

(Pourcentage de la population totale)



Source: Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de la Division des statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, disponible à l'adresse <http://faostat3.fao.org/home/F>.

9. Les variations de prix imprévisibles accroissent les incertitudes et les risques pour les producteurs, les négociants, les consommateurs et les gouvernements, qui prennent par conséquent des décisions qui ne sont pas optimales³. Surtout au niveau macroéconomique, les fluctuations des prix ont des effets négatifs sur la balance des paiements et le montant des réserves de change. Elles sont donc source d'instabilité macroéconomique. Pour les pays importateurs nets de produits alimentaires, les fluctuations des prix des produits alimentaires se traduisent par l'instabilité de la facture des importations, réduisant ainsi leur capacité de garantir à leur population l'accès à l'alimentation.

10. Au niveau microéconomique, l'instabilité des prix des produits alimentaires complique la gestion du budget des ménages et empêche ceux-ci de planifier leurs dépenses. Dans la plupart des pays en développement et des pays les moins avancés, où les ménages consacrent une grande partie de leurs revenus à l'alimentation, cette incertitude est souvent synonyme d'insécurité alimentaire⁴. De plus, les variations des prix agro-alimentaires ont souvent des effets néfastes sur l'activité des petits exploitants agricoles. Ainsi, ceux qui augmentent leurs investissements à la suite d'une période de prix élevés peuvent avoir des difficultés à récupérer les sommes investies une fois que les prix baissent. Les effets négatifs sont aggravés par la mauvaise qualité du crédit ou l'absence de l'accès au crédit, par l'insuffisance des mécanismes d'atténuation des risques et par le fait qu'une bonne partie des agriculteurs ne mènent pas des activités à une échelle suffisante pour reporter une partie de leurs recettes d'une saison à l'autre. Étant donné que les petits exploitants sont l'épine dorsale de la production alimentaire agricole dans plusieurs régions, tout ce qui fait obstacle à leurs activités – comme l'instabilité des prix – y compromet gravement la production alimentaire et par conséquent la sécurité alimentaire.

11. Comme indiqué dans la figure 1, les variations des prix des produits de base se sont atténuées ces trois dernières années. Cependant, l'instabilité des marchés subsiste. Les facteurs clefs qui continueront de faire fluctuer les prix des produits de base alimentaires comprennent l'imprévisibilité des conditions climatiques, les tensions géopolitiques dans certaines des principales régions productrices, les variations des prix de l'énergie, les fluctuations de la valeur des principales devises, particulièrement du dollar des États-Unis, l'instabilité macroéconomique mondiale, le rythme de la reprise économique mondiale, particulièrement dans les pays émergents, et les investissements dans les produits dérivés adossés à des produits de base.

12. On s'attend donc à ce que les variations des prix des produits de base continuent de peser sur la sécurité alimentaire et la prospérité économique dans le monde, à moins que des mesures appropriées ne soient conçues et mises en œuvre aux niveaux national et mondial. Les pays vulnérables seront particulièrement touchés; il sera donc crucial de trouver des solutions, d'autant plus que s'ouvrira bientôt la période de réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-2015, dont le mot d'ordre est «ne laisser personne à la traîne».

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, coordonnateurs), 2011, *Price volatility in food and agricultural markets: Policy responses*, disponible à l'adresse <http://www.oecd.org/agriculture/price-volatilityinfoodandagriculturalmarketspolicyresponses.htm> (page consultée le 21 janvier 2015).

⁴ CNUCED, 2012, *Coup d'œil sur les produits de base: Édition spéciale sur la sécurité alimentaire* (New York et Genève, publication des Nations Unies).

B. Mesures visant à atténuer l'impact de l'instabilité sur la sécurité alimentaire et la prospérité économique dans le monde

13. La communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales et les organismes de la société civile, ont reconnu qu'il était urgent de lutter contre les effets négatifs de l'instabilité des prix alimentaires sur la sécurité alimentaire et la prospérité économique dans les pays en développement. Différentes initiatives ont été prises afin d'agir rapidement et de façon coordonnée.

14. Il importe de distinguer les mesures et politiques destinées à prévenir ou à réduire l'instabilité de celles qui visent à en atténuer les conséquences. La présente note porte avant tout sur ces dernières. Parmi les mesures à court terme, on peut relever la constitution de réserves alimentaires et la création de filets de protection nationaux et internationaux. Les mesures à moyen et à long terme comprennent l'adoption de stratégies visant à diversifier l'économie ou à gérer les risques en s'appuyant sur le marché.

Mesures à court terme

1. Réserves alimentaires

15. L'accroissement de l'instabilité des marchés de produits agricoles et la crise alimentaire de 2008 ont relancé le débat sur les réserves alimentaires en tant que moyen d'intervention en cas d'urgence. Les forces du marché n'ont pas suffi à garantir la sécurité alimentaire des pays et des régions en temps de crise, particulièrement lorsque les variations de prix ont été extrêmes⁵. Dans ces conditions, il pourrait être utile de constituer des réserves alimentaires d'urgence.

16. Jusqu'ici, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour mettre en place des réserves alimentaires nationales et régionales. Ainsi, les pays de la Réserve d'urgence de riz de l'ASEAN+3 se sont efforcés d'en constituer les stocks et se sont engagés à lui fournir 787 000 tonnes de riz⁶. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a entrepris de créer une réserve alimentaire régionale gérée par l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation, dont le siège est à Lomé (Togo)⁷. Des réserves de ce type existent aussi dans d'autres pays, notamment l'Égypte et l'Éthiopie. Elles doivent notamment permettre de réagir face aux situations d'urgence en apportant une aide alimentaire aux populations qui sont aux prises avec des crises de courte durée.

17. Certaines difficultés pèsent sur les réserves alimentaires existantes et futures. Au niveau mondial, un enjeu majeur concerne l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, particulièrement son article 13 (la clause de paix). Il conviendrait de rendre l'Accord plus flexible de façon à permettre aux pays en développement vulnérables et aux PMA de constituer des réserves alimentaires publiques pour faire face aux situations d'urgence. Il conviendrait également de modifier l'Accord pour remédier aux déséquilibres en matière de subventions et aux problèmes concernant différents paramètres tels que les prix de référence extérieurs et la quantité produite pouvant bénéficier du prix administré utilisée

⁵ P. Belesky, 2014, Regional governance, food security and rice reserves in East Asia, *Global Food Security*, 3:167–173.

⁶ R. M. Briones, A. Durand-Morat, E. J. Wailes et E. C. Chavez, 2012, Climate change and price volatility: Can we count on the Association of Southeast Asian Nations Plus Three emergency rice reserve? Sustainable Development, Working Paper Series No. 24, Banque asiatique de développement.

⁷ R. Blein, 2013, What's new about the project of regional food security reserve in the Economic Community of West African States space? Food Reserves, disponible à l'adresse <http://www.foodreserves.org/?p=396> (page consultée le 21 janvier 2015).

dans le calcul du soutien des prix du marché⁸. Aux niveaux national et régional, il faut veiller à ce que les réserves permettent de réagir efficacement face aux chocs. Ainsi, certains ont estimé qu'il fallait améliorer la gouvernance de la Réserve d'urgence de riz de l'ASEAN+3 et accroître ses stocks pour atteindre les objectifs fixés. D'autres enjeux résident dans la définition d'objectifs réalisables en matière de stocks, le choix des aliments composant les stocks et la gestion des coûts de détention des réserves. Il faut également concevoir des stratégies pour inciter les administrateurs des réserves à approvisionner celles-ci au moyen des excédents des petits exploitants.

2. Filets de protection nationaux et internationaux

18. Parmi les filets de protection nationaux et internationaux, on peut citer les programmes d'aide (en espèces ou en nature) non obligatoires et non contributifs, conçus pour prêter assistance aux pays ou aux populations vulnérables en temps de crise, notamment en cas de choc majeur sur les marchés de produits de base.

19. Au niveau mondial, des donateurs fournissent ce type d'assistance au moyen de différents instruments, notamment les programmes de dons et de prêts d'urgence – par exemple le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale de la Banque mondiale, qui s'appuie sur des partenariats avec des organisations de la société civile et des organismes et institutions des Nations Unies, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial – pour faire face aux crises alimentaires tout en appuyant les politiques agricoles des pays bénéficiaires afin de permettre à ceux-ci de mieux résister aux chocs. Le Programme d'intervention, créé au plus fort de la flambée des prix de 2008, a bénéficié à 65,9 millions de personnes dans 49 pays⁹. En s'inspirant en partie de l'expérience du Programme, la Banque mondiale a élaboré de nouveaux instruments pour réagir aux situations d'urgence, notamment le Guichet de financement de riposte aux crises, le Mécanisme de riposte immédiate de l'Association internationale de développement et le dispositif de gestion des risques de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, afin d'aider les pays à surmonter différentes sortes de crises et de situations d'urgence qui compromettent leurs efforts de développement économique et social. D'autres institutions internationales, notamment le Fonds monétaire international, accordent des prêts aux pays à faible revenu pour les aider à remédier aux problèmes de balance des paiements causés par l'instabilité des marchés de produits de base. Toutefois, il faut améliorer l'efficacité de ces instruments pour renforcer la résistance des pays aux chocs futurs. Les enseignements tirés de l'expérience devraient être pris en compte dans la définition des nouveaux instruments. En particulier, il est essentiel de garantir la rapidité de la mobilisation des fonds et de réduire au minimum les coûts supportés par les pays concernés.

20. Au niveau national, les filets de protection ont permis aux gouvernements de venir en aide aux populations pauvres et vulnérables. Il peuvent prendre la forme d'indemnités accordées aux agriculteurs pour compenser les effets de l'instabilité des marchés et de cours exceptionnellement bas, ou encore de mesures sans effet de distorsion sur le commerce visant à aider les personnes pauvres et vulnérables à gérer les risques de prix. Ces dix dernières années, des mécanismes de protection ont été mis en place dans

⁸ P. Konandreas et G. Mermigkas, 2014, WTO domestic support disciplines: Options for alleviating constraints to stockholding in developing countries in the follow-up to Bali, Commodity and Trade Policy Research Working Paper No. 45, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

⁹ Banque mondiale, 2013, Programme en réponse à la crise alimentaire mondiale, disponible à l'adresse <http://www.banquemondiale.org/fr/results/2013/04/11/global-food-crisis-response-program-results-profile> (page consultée le 22 décembre 2014).

plusieurs pays en développement et pays émergents. Plus d'un cinquième de la population des pays en développement bénéficie aujourd'hui d'un programme de protection sociale¹⁰. En Éthiopie, par exemple, le Programme de filet de sécurité productif est destiné aux ménages souffrant d'insécurité alimentaire chronique¹¹. Des mesures ont été prises pour développer ou améliorer des initiatives semblables au Bangladesh, en Dominique, au Ghana et en République-Unie de Tanzanie.

21. Malgré les efforts déployés pour développer des filets de protection nationaux, il reste des difficultés à surmonter. Il est estimé qu'en 2014, deux tiers des personnes extrêmement pauvres ne bénéficiaient d'aucun programme de protection sociale¹². Plusieurs obstacles entravent l'élargissement de la population bénéficiaire, notamment la complexité et l'incohérence des méthodes employées et les difficultés rencontrées pour recenser et atteindre la population cible. La simplification et la coordination des programmes dans chaque pays contribueraient à en faire des instruments qui permettraient réellement de protéger les personnes pauvres et vulnérables contre les chocs particulièrement violents sur les marchés alimentaires.

Mesures à moyen et à long terme

3. Diversification de l'économie

22. La diversification de l'économie accroît la capacité des pays riches en ressources naturelles de résister aux chocs en leur permettant de tirer leurs recettes de sources plus variées et aide les pays qui importent des produits alimentaires à alléger la facture de leurs importations en recourant à une variété de moyens pour se procurer des denrées, dont les cultures de substitution. Il existe trois types de stratégies dans ce domaine: la diversification horizontale, qui repose sur la vente (dans le cas des pays exportateurs) ou l'achat (dans le cas des pays importateurs) de nouveaux produits de base; la diversification verticale, fondée sur la transformation des produits de base; et la diversification au profit d'activités non liées aux produits de base qui exploitent les avantages comparatifs des pays et stimulent la croissance économique.

23. La plupart des pays en développement tributaires des produits de base doivent essentiellement compter sur l'exportation d'un nombre limité de ces produits (en général de un à trois). Cette concentration les rend plus vulnérables aux fluctuations des cours, qui tendent en outre à être généralisées dans le cas des produits de base, comme on a pu l'observer pendant la récente flambée des prix. Par conséquent, la diversification horizontale n'aide pas forcément ces pays à réduire les effets des fluctuations. Pour faire face aux risques sur les marchés mondiaux, il est plus utile de recourir à la diversification verticale et à la diversification au profit d'activités non liées aux produits de base. Ces stratégies nécessitent un environnement propice à l'investissement, au commerce et au développement industriel. La stabilité macroéconomique et politique, ainsi que la gouvernance du développement, sont également essentielles à l'efficacité des politiques de diversification. Des enseignements peuvent être tirés, entre autres, des cas de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud, qui constituent de bons exemples d'économie diversifiée.

¹⁰ U. Gentilini, M. Honorati et R. Yemtsov, 2014, The state of social safety nets 2014, document de travail n° 87984, Banque mondiale, disponible à l'adresse <http://documents.worldbank.org/curated/en/2014/05/19487568/state-social-safety-nets-2014> (page consultée le 21 janvier 2015).

¹¹ G. Ayel, R. Beaujeu, R. Blein, J. Coste, F. Gerard, S. Konaté, H. Leturque, P. Rayé et G. Siam, 2014, Les stocks alimentaires et la régulation de la volatilité des marchés en Afrique, Agence française de développement, disponible à l'adresse <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/23-VA-A-Savoir.pdf> (page consultée le 21 janvier 2015).

¹² Gentilini *et al.*, 2014.

4. Stratégies de gestion des risques fondées sur les marchés

24. Les stratégies de gestion des risques fondées sur les marchés, notamment les mécanismes de gestion des risques financiers, offrent aux pays et à leurs agents économiques des possibilités de gérer les risques de prix sur les marchés de produits de base. On considère que ces mécanismes peuvent compléter ou remplacer d'autres mesures examinées dans la présente note.

25. Les instruments fondés sur les marchés, y compris les produits dérivés tels que les contrats à livraison différée, les contrats à terme et les options, ainsi que les formules associant plusieurs de ces outils, sont autant de moyens de se prémunir contre l'incertitude entourant l'évolution des prix¹³. Un État qui souhaite protéger ses importations contre les éventuelles flambées de prix peut conclure des contrats à terme sur le maïs, par exemple, déterminant ainsi à l'avance les quantités achetées et les sommes à régler à l'échéance, pour se mettre à l'abri des fluctuations du prix du maïs. Les pays exportateurs peuvent conclure des accords du même type pour s'assurer de tirer un certain prix de leurs ressources naturelles. Ces instruments de couverture ont pour principal avantage qu'ils permettent de fixer dès leur création le coût ou le produit d'une transaction future.

26. Les polices d'assurance indexées sur les conditions météorologiques servent à atténuer l'incidence des chocs météorologiques; les indemnités à verser sont calculées sur la base d'un indice météorologique comme la quantité de précipitations ou la température. Ces polices permettent aux producteurs ou aux pays de compenser les pertes imputables à de mauvaises conditions météorologiques. Leur utilité tient à leur coût, qui peut être inférieur à celui d'une assurance récolte ordinaire, souvent fondée sur une évaluation longue et coûteuse des pertes subies.

27. Jusqu'ici, les instruments de gestion des risques fondés sur les marchés n'ont pas été largement utilisés dans les pays en développement tributaires de produits de base, notamment parce qu'ils n'y sont pas suffisamment bien connus des pouvoirs publics, des producteurs et des entreprises privées, que le savoir-faire technique et les compétences de gestion y sont insuffisants, que les cadres institutionnels et juridiques n'y sont pas adéquats, que le coût de ces solutions de couverture est trop élevé et que le secteur financier n'y est pas assez développé. Si les plans d'assurance indexés sur les conditions météorologiques n'ont connu jusqu'à maintenant qu'un succès limité, c'est en partie à cause du manque de données météorologiques fiables et du coût de la commercialisation de ces polices.

28. Les cas où un pays a réussi à tirer quelque bénéfice des instruments de gestion des risques fondés sur les marchés méritent d'être examinés par d'autres pays. Par exemple, le Chili et le Mexique sont parvenus à stabiliser les recettes tirées de leurs ressources naturelles grâce aux marchés de produits dérivés. Les producteurs et les acheteurs ont accès à des produits dérivés dans les bourses de produits nationales de certains pays en développement, par exemple en Inde et en Afrique du Sud, tandis que des polices d'assurance indexées sur les conditions météorologiques ont été utilisées en Colombie, en Éthiopie, au Malawi et dans les pays des Caraïbes. La promotion de ces instruments

¹³ Un contrat à livraison différée est l'engagement d'acheter ou de vendre un certain actif (par exemple du maïs) à une certaine date et à un prix déterminé par une formule définie à l'avance; le lieu de livraison est également précisé dans le contrat. Il est établi de gré à gré.

Un contrat à terme permet à l'acheteur de recevoir et au vendeur de fournir une quantité convenue d'un certain produit de base, à un prix et à un lieu et une date de livraison fixées à l'avance. Il s'agit d'une forme de contrat à livraison dont certaines caractéristiques sont normalisées et qui s'échange en général en Bourse.

Les options sont des outils financiers qui donnent au porteur le droit mais non l'obligation d'acheter ou de vendre une quantité convenue d'un actif sous-jacent à un certain prix (le «prix d'exercice») et à une certaine date.

nécessiterait des investissements considérables, notamment pour remédier au manque de savoir-faire technique. Grâce à un appui adéquat et à des programmes de formation appropriés, il est possible d'accroître la capacité des différentes parties prenantes de concevoir des politiques dans ce domaine et d'utiliser des instruments fondés sur les marchés.

II. Améliorer l'accès à l'information commerciale, aux ressources financières et aux marchés pour les pays en développement tributaires des produits de base

29. Une meilleure information commerciale contribue à réduire l'asymétrie de l'information et donc à remédier à l'extrême instabilité des marchés des produits de base. Au lendemain de la crise alimentaire de 2008, le Groupe des Vingt a mis en place un système d'information visant à accroître la transparence des marchés agricoles, dans le but de contenir les envolées des prix dues à des réactions de panique et les variations excessives qui leur sont associées. Grâce à l'information commerciale, les décideurs peuvent aussi mieux gérer les situations de crise alimentaire et fournir l'aide adéquate.

30. Il est essentiel que les pays en développement tributaires des produits de base aient accès aux ressources financières pour améliorer leurs infrastructures, stimuler leurs capacités du côté de l'offre et diversifier leur tissu économique, de manière à renforcer leur résilience économique globale.

31. Des mesures par lesquelles les pays importateurs de produits agricoles abaisseraient leurs droits de douane et, plus encore, réduiraient leurs mesures non tarifaires, et les pays développés cesseraient d'accorder des subventions agricoles qui faussent le commerce pourraient beaucoup aider les pays en développement tributaires des produits de base à augmenter leurs recettes d'exportation et à améliorer leur sécurité alimentaire.

32. Ces questions sont examinées en détail dans les sections qui suivent.

A. Accès à l'information commerciale

33. De plus en plus, les pays en développement tributaires des produits de base veulent avoir accès à une information commerciale actualisée, fiable et précise aux fins du développement de leurs marchés, de leur programmation budgétaire et du contrôle de leur sécurité alimentaire. Toutes les entreprises qui participent aux chaînes d'approvisionnement en produits de base ont besoin d'informations commerciales pour gagner en efficacité et en compétitivité. Lorsque ces informations sont plus accessibles, les petits exploitants agricoles, qui produisent 80 % des aliments consommés dans les pays en développement, sont incités à arbitrer dans l'espace et dans le temps et sont mieux à même de peser sur des négociations commerciales.

34. Ces dix dernières années, l'essor rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pays en développement, en particulier l'utilisation généralisée des téléphones mobiles, a offert de nouveaux moyens d'améliorer l'accès des petits exploitants à l'information et a réduit la fracture numérique entre zones rurales et zones urbaines dans les pays en développement tributaires des produits de base. Dans la région Asie-Pacifique, le taux de pénétration de la téléphonie mobile (qui correspond au nombre d'abonnements aux services de téléphonie mobile cellulaire pour 100 habitants) devait atteindre 89,2 % en 2014 et le pourcentage des foyers connectés à Internet, passer de

11,8 % en 2005 à 35,9 % en 2014¹⁴. En Afrique, l'une des régions qui enregistre la plus forte progression de la téléphonie mobile, le taux de pénétration a grimpé de 12,4 % en 2005 à 69,3 % en 2014. Alors qu'environ 52 % de la population africaine rurale (253 millions de personnes) bénéficiaient d'une couverture de réseau mobile cellulaire en 2008, cette proportion devrait être supérieure à 90 % en 2015¹⁵.

35. Avec la croissance spectaculaire des TIC dans les pays en développement, les modes de prestation des services d'information commerciale connaissent une transformation dynamique et profonde. Pour les petits exploitants agricoles qui ont l'habitude de s'en remettre aux membres de leur famille, à d'autres agriculteurs ou aux services de vulgarisation, les applications fondées sur les TIC ouvrent de nouvelles voies d'accès à l'information commerciale, à des conditions abordables. Au Niger, par exemple, si l'on souhaitait se renseigner sur les prix pratiqués sur un marché distant de 10 kilomètres, il en coûtait 35 % de moins en 2008 qu'en 2001, grâce à la téléphonie mobile¹⁶. Ces dix dernières années, bon nombre d'initiatives ont été lancées par les secteurs public et privé et par les pays donateurs en vue d'améliorer et de moderniser les services d'information sur les marchés agricoles. Par exemple, la Bourse éthiopienne de commerce et le portail Web indien Agmarknet ont mis en place un système d'information commerciale en temps réel.

36. Cependant, des services fondés sur les TIC n'améliorent pas forcément la prise de décisions. Selon plusieurs études, les agriculteurs peinent à commercialiser leurs produits à un prix plus élevé, même lorsqu'ils disposent d'informations commerciales¹⁷. C'est que la qualité de la prise de décisions ne dépend pas seulement de l'accès à l'information, mais aussi de la capacité d'analyser cette information et de la disponibilité des ressources financières nécessaires à son utilisation. Un meilleur accès à l'information commerciale fait davantage sentir ses effets parmi les agriculteurs instruits et jouissant d'une bonne situation socioéconomique que parmi les agriculteurs analphabètes et sans ressources¹⁸. Il est donc important de relever le niveau d'éducation des petits exploitants agricoles et de s'attaquer aux autres difficultés dans le cadre d'une approche globale, de manière à ce que l'information commerciale bénéficie davantage aux pauvres.

37. Il est essentiel d'instaurer un partenariat public-privé pour que cette information soit plus accessible et mieux utilisée par les petits exploitants agricoles des pays en développement tributaires des produits de base. Le secteur privé pourra s'employer à produire des services et des produits innovants, qui répondent aux besoins particuliers des petits agriculteurs. Par exemple, si ceux-ci sont analphabètes et habitent dans des zones reculées, il sera préférable de leur communiquer l'information commerciale au moyen de messages vocaux, en dialecte local, plutôt que de messages écrits. De leur côté, les pouvoirs publics devraient poursuivre leurs efforts en vue d'étendre la couverture du réseau de téléphonie mobile et des autres infrastructures de télécommunication dans les zones rurales,

¹⁴ Les indicateurs fondamentaux des TIC (totaux et taux de pénétration) pour les pays développés, les pays en développement et le monde sont disponibles à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>.

¹⁵ Union internationale des télécommunications, 2010, *World Telecommunication/ICT Development Report 2010: Monitoring the World Summit on the Information Society Targets* (Genève).

¹⁶ J. C. Aker et M. Fafchamps, 2010, How does mobile phone coverage affect farm-gate prices? Evidence from West Africa, document présenté à la réunion de l'Allied Social Sciences Association, Atlanta, 3-5 janvier.

¹⁷ Voir, par exemple, M. Fafchamps et B. Minten, 2012, Impact of short message service-based agricultural information on Indian farmers, *World Bank Economic Review*, 26(3):383-414; et J. Aker et C. Ksoll, 2012, Information technology and farm households in Niger, Working Paper No. 2012-005, Programme des Nations Unies pour le développement.

¹⁸ J. Ali et S. Kumar, 2011, ICTs and farmers' decision-making across the agricultural supply chain, *International Journal of Information Management*, 31:149-159.

d'améliorer l'accès à l'électricité, y compris par l'utilisation de panneaux solaires, afin que les petits agriculteurs soient plus nombreux à pouvoir recharger leurs téléphones et autres appareils de communication, et de fournir aux petits agriculteurs une formation théorique et pratique de base sur l'interprétation et l'utilisation des données commerciales.

B. Accès aux ressources financières

38. Au cours des dix dernières années, beaucoup de pays en développement tributaires des produits de base ont su diversifier leurs ressources financières. Pour ces pays, notamment ceux à faible revenu, l'aide publique au développement (APD) demeure une source de financement non négligeable, mais d'autres sources extérieures, comme les apports Sud-Sud et les marchés internationaux de capitaux, ont pris de l'importance dans bon nombre d'entre eux. Il n'en demeure pas moins que, pour les petits exploitants agricoles, le manque d'accès à un financement abordable pose toujours un sérieux obstacle à la productivité et au développement des activités.

1. Aide publique au développement

39. Selon les données de l'OCDE, l'APD versée par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) a augmenté de 6 % en 2013, atteignant le montant total net sans précédent de 134,8 milliards de dollars. Pourtant, à l'exception de cinq d'entre eux, les pays membres du CAD n'ont pas atteint l'objectif fixé par l'ONU, qui était d'affecter 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD. Parmi les cinq principaux pays donateurs, seul le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord y est parvenu en 2013, tandis que le Japon et les États-Unis ont consacré à l'APD moins de 0,3 % de leur revenu national brut, se situant ainsi en dessous de la moyenne des pays membres du CAD¹⁹. De plus, la part de l'APD nette totale allouée aux pays les moins avancés est passée de 34 à 32 % entre 2010 et 2012²⁰. L'Enquête 2014 du CAD sur les plans prévisionnels de dépenses des pays donateurs donne à penser que l'aide programmée en faveur des pays les moins avancés et des autres pays à faible revenu, en particulier en Afrique, va continuer de diminuer.

40. Après avoir fortement baissé à la fin des années 1990 et au début des années 2000, les apports nets d'APD des pays membres du CAD au secteur agricole, y compris la pêche et la sylviculture, sont remontés à partir de 2007. En 2012, ils se sont élevés à 6 milliards de dollars, dépassant ainsi de 9 % leur montant de 2011, mais demeurant inférieurs de 6 % à leur pic de 2010²¹. La même année, l'aide réelle au secteur agricole est restée bien en deçà de son niveau des années 1980. La nécessité d'investir davantage dans le secteur agricole est de plus en plus admise au niveau régional. En 2003, les dirigeants africains se sont engagés à allouer au moins 10 % de leur budget national à l'agriculture. Or, seulement 13 pays ont réalisé ou dépassé cet objectif pendant une année ou plus, au cours de la période 2003-2010²². De même, la plupart des pays n'ont pas consacré 1 % de leur produit intérieur brut agricole à la recherche-développement dans ce secteur, comme le prescrit le Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique.

¹⁹ OCDE, 2013, Base de données sur l'aide publique au développement, disponible à l'adresse: <http://www.oecd.org/statistics/datalab/oda2012.htm> (consultée le 2 décembre 2014).

²⁰ OCDE, 2014a, Concentrer l'APD sur les pays qui en ont le plus besoin, DCD/DAC(2014)20, disponible à l'adresse: [http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/DAC\(2014\)20.pdf](http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/DAC(2014)20.pdf) (consultée le 21 janvier 2015).

²¹ Base de données de l'OCDE.

²² S. Benin et B. Yu, 2013, *Annual Trends and Outlook Report 2012: Complying with the Maputo Declaration Target* (Washington, International Food Policy Research Institute).

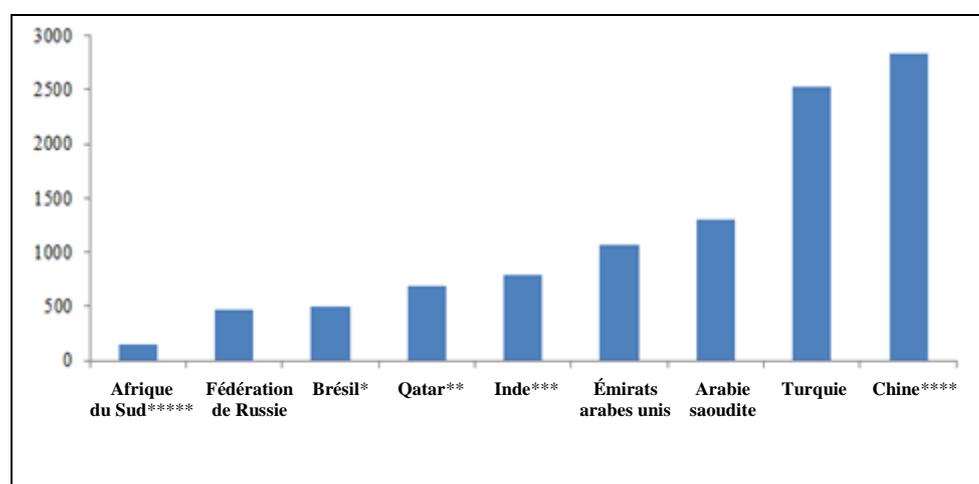
2. Coopération Sud-Sud

41. La coopération Sud-Sud est devenue une source extérieure de financement du développement de plus en plus importante pour les pays tributaires des produits de base. La figure 5 montre l'aide financière au développement qui a été accordée à des conditions de faveur par les grands pays partenaires du Sud ces dernières années. La Chine est l'un des principaux acteurs de la coopération Sud-Sud. Selon les données officielles fournies par son gouvernement, pendant la période 2010-2012, elle a consacré 89,34 milliards de yuan (14,52 milliards de dollars) à l'aide extérieure (dons, prêts à taux zéro et prêts à des conditions de faveur) et a fait passer à 52,1 % la part de cette aide allouée aux pays les moins avancés et à 51,8 % celle allouée aux pays africains, contre 39,7 et 45,7 %, respectivement, en 2009²³.

Figure 5

Aide financière au développement accordée à des conditions de faveur par les principaux pays partenaires du Sud en 2012

(Versements nets, en millions de dollars courants)



Source: OCDE, 2014b, Les pays non membres du CAD et le débat mené sur la mesure du financement du développement dans la perspective de l'après-2015, DCD/DAC(2014)6, disponible à l'adresse: [http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/DCD-DAC\(2014\)6-ENG.pdf](http://www.oecd.org/dac/externalfinancingfordevelopment/documentupload/DCD-DAC(2014)6-ENG.pdf) (consultée le 21 janvier 2015).

Note: Le symbole* indique les données de 2010 issues de rapports annuels, y compris sur la coopération multilatérale; le symbole** indique les données de 2011 issues de rapports annuels, y compris sur la coopération multilatérale; le symbole*** indique les données de 2011 sur la coopération technique; le symbole**** indique les données de 2011 sur la coopération bilatérale; et le symbole***** indique les données sur la coopération multilatérale.

42. Plus récemment, le lancement de la Nouvelle banque de développement par les gouvernements sud-africain, brésilien, chinois, indien et russe, en juillet 2014, et la signature d'un mémorandum d'accord par 21 pays asiatiques, en octobre 2014, en vue de la création d'une banque asiatique d'investissement dans les infrastructures ont renforcé le cadre institutionnel d'une coopération Sud-Sud en cours d'intensification. Ces nouvelles

²³ Chine, Bureau de l'information du Conseil d'État, 2011, China's Foreign Aid, avril, disponible à l'adresse: http://www.gov.cn/gzdt/2011-04/21/content_1849712.htm (consultée le 22 décembre 2014); et Agence de presse Xinhua, 2014, China's foreign aid: Information Office of the State Council white paper, 10 juillet, disponible à l'adresse: http://news.xinhuanet.com/politics/2014-07/10/c_1111546676.htm (consultée le 22 décembre 2014).

initiatives devraient apporter un complément de financement aux projets d'infrastructure et de développement durable si nécessaires aux pays en développement, notamment ceux qui sont tributaires des produits de base.

3. Accès aux marchés internationaux de capitaux

43. Comme il ressort du tableau 1, les meilleures conditions macroéconomiques nationales, conjuguées aux faibles taux d'intérêt et à l'excès de liquidité sur les marchés internationaux de capitaux, ont créé un cadre propice à l'émission d'obligations souveraines par les pays africains en développement tributaires des produits de base. De 2007 à 2013, les pays d'Afrique subsaharienne ont levé 14 milliards de dollars sur les marchés des euro-obligations, dont les rendements étaient très inférieurs aux taux des emprunts intérieurs, voire aux taux des emprunts de certains pays de la zone euro²⁴. Les capitaux collectés étaient majoritairement destinés au développement des infrastructures ou à la restructuration de la dette, comme précisé dans le tableau 1.

Tableau 1

Émission d'obligations souveraines par certains pays africains en développement tributaires des produits de base, 2012-2014

Pays	Année d'émission	Valeur (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (en %)	Échéance (années)	Utilisation
Zambie	2012	750	5,375	10	Investissement dans les infrastructures, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie
Gabon	2013	1 500	6,375	10	Rachat partiel des dettes existantes et financement d'un programme d'investissement public
Ghana	2013	750	7,875	10	Dépenses d'équipement et refinancement de la dette publique pour réduire le coût des emprunts
Nigéria	2013	500	5,125	5	Financement de projets dans le secteur de l'électricité et aide au remplacement des emprunts intérieurs par des crédits extérieurs plus abordables
		500	6,375	10	
Rwanda	2013	400	6,625	10	Construction d'une centrale hydroélectrique de 28 mégawatts et d'un hôtel, et remboursement de la dette de la compagnie aérienne nationale RwandAir
Côte d'Ivoire	2014	750	5,375	10	Financement d'investissements publics, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation
Éthiopie	2014	1 000	6,625	10	Financement de projets dans les secteurs de l'électricité, des transports ferroviaires et du sucre
Kenya	2014	2 000	6,875	10	Projets infrastructurels et remboursement d'un prêt de 600 millions de dollars

²⁴ Africa Progress Panel, 2014, *Africa Progress Report 2014: Grain Fish Money – Financing Africa's Green and Blue Revolutions* (Genève).

<i>Pays</i>	<i>Année d'émission</i>	<i>Valeur (en millions de dollars)</i>	<i>Taux d'intérêt (en %)</i>	<i>Échéance (années)</i>	<i>Utilisation</i>
		750	5,875	5	

Sources: Bloomberg, Reference data services; R. Brand, P. Wallace et L. Pronina, 2014, Ethiopia starts marketing debut Eurobond for projects, Bloomberg, 4 décembre; T. Hale et E. Moore, 2014, Strong demand for Ivory Coast bond, *Financial Times*, 16 juillet; Z. Hou, J. Keane, J. Kennan, I. Massa et D. W. te Velde, 2014, *Shockwatch Bulletin: Global Monetary Shocks – Impacts and Policy Responses in sub-Saharan Africa* (Londres, Overseas Development Institute); K. Manson et J. Blas, 2014, Kenya's debut \$2 billion bond breaks Africa record, *Financial Times*, 16 juin; T. Sulaiman, 2013, Update 1: Gabon raises \$1.5 billion through new Eurobond and partial buyback, *Reuters*, 5 décembre.

44. L'émission d'obligations souveraines a procuré des ressources financières à long terme à des conditions relativement abordables à un certain nombre de pays africains en développement tributaires des produits de base et a servi de référence à leurs entreprises nationales qui seraient tentées d'imiter le secteur public et de faire appel aux marchés des euro-obligations. Toutefois, l'émission d'obligations s'accompagne aussi de risques importants, prenant notamment la forme de retards dans l'exécution des projets infrastructurels, d'une dévaluation des monnaies locales du fait de la baisse des prix des produits de base et d'un creusement des déficits budgétaires et courants. S'ils n'étaient pas gérés correctement, ces risques pouvaient conduire à un niveau d'endettement insoutenable. Dans les pays africains en développement tributaires des produits de base, c'est en grande partie l'aptitude à gérer la dette extérieure et l'économie en général qui déterminera dans quelle mesure les marchés des euro-obligations pourront devenir une source de financement durable. À cet égard, la façon dont ces pays font face à l'évolution rapide de l'environnement économique international, par exemple, à la chute récente et inattendue des prix des combustibles et à la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis, aura valeur de test.

4. Accès des petits exploitants au crédit

45. Parmi les divers obstacles qui barrent l'accès des petits exploitants au crédit dans les pays en développement tributaires des produits de base figurent l'exigence de garanties strictes, le manque d'antécédents en tant qu'emprunteurs et le coût élevé du financement de l'agriculture dans les zones rurales. Ces vingt dernières années, le développement des chaînes de valeur mondiales et l'émergence de nouveaux instruments de financement ont ouvert aux petits exploitants d'autres voies d'accès au crédit. Les nouveaux instruments de financement que sont l'agriculture contractuelle, l'affacturage et le système de récépissés d'entrepôt sont présentés au tableau 2. Pour les étendre à un plus grand nombre de bénéficiaires, une approche multipartite est nécessaire, car les petits exploitants ont besoin d'une assistance dans des domaines aussi divers que l'accès aux marchés, le respect des normes de qualité, la continuité de l'approvisionnement, l'action collective, l'accès aux assurances agricoles et la formation financière.

Tableau 2
Nouveaux instruments de financement pour l'accès des petits exploitants au crédit

<i>Instrument</i>	<i>Principales caractéristiques</i>	<i>Exemples</i>
Financement dans le cadre de l'agriculture contractuelle	<ul style="list-style-type: none"> • D'application quasiment générale; pas de restrictions en fonction des catégories de produits agricoles • Meilleurs résultats obtenus avec des produits agricoles à valeur élevée ou destinés à la transformation et/ou l'exportation • Les produits pour lesquels la demande locale est forte peuvent être moins appropriés en raison du risque de commercialisation hors contrat 	Starbucks, en partenariat avec Root Capital, accorde un financement avant récolte aux caféiculteurs d'Amérique centrale qui comptent parmi ses fournisseurs
Affacturage	<ul style="list-style-type: none"> • Instrument de financement du commerce à court terme • Applicable à tous les types de culture • Utilisé pour accélérer la rotation du capital circulant • Permet aux petites et moyennes entreprises un grand nombre de transactions • Finance uniquement les obligations contractuelles post-facturation 	Des petits producteurs des Fidji peuvent vendre leurs pommes de terre à des entreprises de transformation locales et traiter leurs créances clients en retard de paiement grâce à un système de facturation simplifiée, fourni par la Australia and New Zealand Bank par le biais de services de banque et de microfinancement dans les zones rurales
Système de récépissés d'entrepôt ou crédit-stockage	<ul style="list-style-type: none"> • Adapté aux denrées non périssables • Financement à court terme • Requiert de bonnes conditions de stockage et un cadre juridique approprié 	Utilisation du système de récépissés d'entrepôt en République-Unie de Tanzanie pour des céréales comme le maïs et le riz paddy Crédit-stockage au Niger pour le millet, les arachides, les doliques et le riz paddy

Sources: C. Miller et L. Jones, 2010, *Agricultural Value Chain Finance: Tools and Lessons* (Bourton on Dunsmore, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Practical Action Publishing); et CNUCED, à paraître, *Commodities and Development Report: Inclusive and Sustainable Commodity Development – The Case of Smallholding Farmers*.

46. De nouvelles initiatives ont été récemment engagées pour satisfaire les besoins de financement à plus long terme des petits exploitants agricoles – par exemple, le Fairtrade Access Fund. Créé en 2012, ce nouveau fonds d'investissement vise à répondre aux besoins de financement et d'assistance technique des coopératives et des associations de petits producteurs en faveur du commerce équitable. Outre son financement du fonds de roulement et du commerce, il se distingue par l'octroi de prêts à long terme, sur une période d'un à cinq ans, qui permettent aux petits agriculteurs d'investir dans le renouvellement des cultures, l'amélioration des exploitations, le matériel, les installations de transformation et la préparation de l'obtention du certificat Fairtrade²⁵.

²⁵ Fairtrade Access Fund, 2012, *Fairtrade Access Fund Brochure* (Colombie).

47. Pour faciliter l'accès des petits agriculteurs au financement, les pays doivent renforcer leurs infrastructures financières et leurs cadres juridiques, améliorer l'enseignement de base et proposer des programmes de formation financière. En outre, si les pouvoirs publics ou les pays donateurs proposaient des mécanismes adaptés de garantie de crédits, les petits agriculteurs pourraient bénéficier de financements à des taux d'intérêt moins élevés. Avec l'aide de partenaires, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique a mis en place des fonds de garantie qui, en augmentant la capacité d'emprunt auprès des banques commerciales (rendant possible, par exemple, l'obtention de prêts à faible taux d'intérêt d'un montant de 50 millions de dollars auprès de l'Equity Bank Kenya), permettent d'accorder des crédits aux petits producteurs et aux petites entreprises agricoles²⁶.

C. Accès aux marchés

48. Au terme d'une décennie de négociations sans résultat, les membres de l'OMC, réunis à Bali (Indonésie) en décembre 2013, sont parvenus à un accord. L'Accord sur la facilitation des échanges a constitué une avancée décisive et l'adoption, en novembre 2014, du Protocole d'amendement qui l'insère officiellement dans l'annexe 1A de l'Accord instituant l'OMC ouvre un peu plus la voie à sa mise en œuvre. Dans le cas des pays en développement tributaires des produits de base, l'Accord sur la facilitation des échanges pourrait réduire les coûts des transactions commerciales, stimuler le commerce régional et accroître les volumes des échanges. Ces pays restent toutefois confrontés à de nombreux autres obstacles dans le domaine du commerce international tels que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, la suppression des subventions agricoles qui faussent le commerce et les mesures non tarifaires.

1. Facilitation du commerce

49. La facilitation du commerce vise à remédier aux principales faiblesses de la logistique commerciale et à rendre le commerce international plus efficace et plus transparent. Pour les importateurs et les exportateurs, les mesures de facilitation du commerce représentent un gain de temps et d'argent. Selon une étude récente, si l'Accord sur la facilitation des échanges était pleinement mis en œuvre, les coûts des transactions commerciales pourraient être réduits de 14,1 % pour les pays à faible revenu, de 15,1 % pour les pays à revenu intermédiaire inférieur et de 12,9 % pour les pays à revenu intermédiaire supérieur²⁷. Une intensification des échanges commerciaux pourrait s'ensuivre mais, dans le cas des pays en développement, les recettes d'importation seraient peut-être bien supérieures aux recettes d'exportation²⁸.

50. Les réformes menées en vue de la facilitation du commerce contribuent à la modernisation des contrôles aux frontières et à l'amélioration du recouvrement des droits et autres impositions. Sur ces deux points, le Système douanier automatisé (SYDONIA), mis en place dans plus de 90 pays en développement avec l'assistance technique de la CNUCED, a été d'une grande aide. Pour certaines régions, comme l'Afrique, dont le commerce ne représente qu'un dixième environ du commerce total et où le coût des

²⁶ Alliance pour une révolution verte en Afrique, 2009, *2020 Strategy for African Green Revolution* (Nairobi).

²⁷ OCDE, Direction des échanges et de l'agriculture, 2014, *The WTO Trade Facilitation Agreement: Potential impact on trade costs*, disponible à l'adresse: http://www.oecd.org/trade/tradedev/OECD_TAD_WTO_trade_facilitation_agreement_potential_impact_trade_costs_february_2014.pdf (consultée le 21 janvier 2015).

²⁸ G. C. Hufbauer, J. J. Schott, M. Adler, C. Brunel et W. F. Wong, 2010, *Figuring Out the Doha Round* (Washington, Peterson Institute for International Economics).

formalités douanières dépasse largement la moyenne mondiale – la bonne application de l'Accord sur la facilitation des échanges pourrait donner un coup d'accélérateur au commerce et à l'intégration au niveau régional.

51. Cependant, la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges a un coût, qui sera peut-être difficile à supporter pour certains pays en développement, en particulier pour les pays les moins avancés²⁹. En outre, elle devra parfois s'accompagner d'investissements complémentaires dans les infrastructures matérielles et économiques pour que l'accord ait un impact plus sensible sur le développement. L'OMC a récemment créé un mécanisme devant aider les pays en développement et les pays les moins avancés dans la mise en œuvre de l'Accord. Il est besoin de plus de fonds pour ce mécanisme ainsi que d'autres programmes d'assistance technique comme SYDONIA.

2. Crêtes tarifaires et progressivité des droits

52. Les crêtes tarifaires, qui désignent généralement des taux de droits de douane supérieurs à 15 %, concernent davantage les produits agricoles que les produits non agricoles. En 2013, seulement 2,6 % des lignes tarifaires non agricoles étaient soumises à des crêtes tarifaires dans les pays à revenu élevé membres de l'OCDE, contre 35,8 % des lignes tarifaires agricoles. On constate donc une détérioration de la situation par rapport à l'année 2000, où des crêtes tarifaires étaient appliquées à 33,4 % des lignes tarifaires agricoles³⁰.

53. La progressivité des droits se rapporte à l'application de faibles droits de douane aux matières premières importées et de droits de douane élevés aux produits transformés. Dans les pays importateurs, elle est un moyen de protéger les industries nationales de transformation tout en s'assurant un approvisionnement en matières premières à faible coût. Dans les pays exportateurs de produits de base, elle décourage la création de valeur ajoutée locale et l'exportation de produits de gamme supérieure. La progressivité des droits est surtout visible dans le cas des produits agricoles. Dans les pays à revenu élevé membres de l'OCDE, l'écart entre les droits appliqués sur les produits agricoles entièrement transformés et les droits appliqués sur les produits agricoles bruts était de 10,5 % en 2013, contre 12,6 % en 2000³¹.

3. Subventions agricoles

54. En 2013, les pays membres de l'OCDE ont aidé leurs agriculteurs à hauteur de 258 milliards de dollars, soit 18 % des recettes agricoles brutes, contre 30 % en 1995-1997 (voir la figure 6). Le soutien aux producteurs a donc baissé mais, pendant la période 2011-2013, il était encore composé pour 51 % de mesures ayant les pires effets de distorsion du commerce et de la production. Les mesures de soutien des prix du marché, par exemple, sont restées le principal instrument des paiements effectués au titre des politiques publiques, représentant 114 milliards de dollars en moyenne, ou 44 % du soutien aux producteurs, entre 2011 et 2013. Certains craignent leur renforcement dans les pays de l'OCDE en raison de la baisse actuelle des prix des produits agricoles. Du fait de ces mesures de soutien, les prix perçus par les agriculteurs dans les pays de l'OCDE ont été 10 % plus élevés que les prix sur les marchés internationaux pendant la période 2011-2013³².

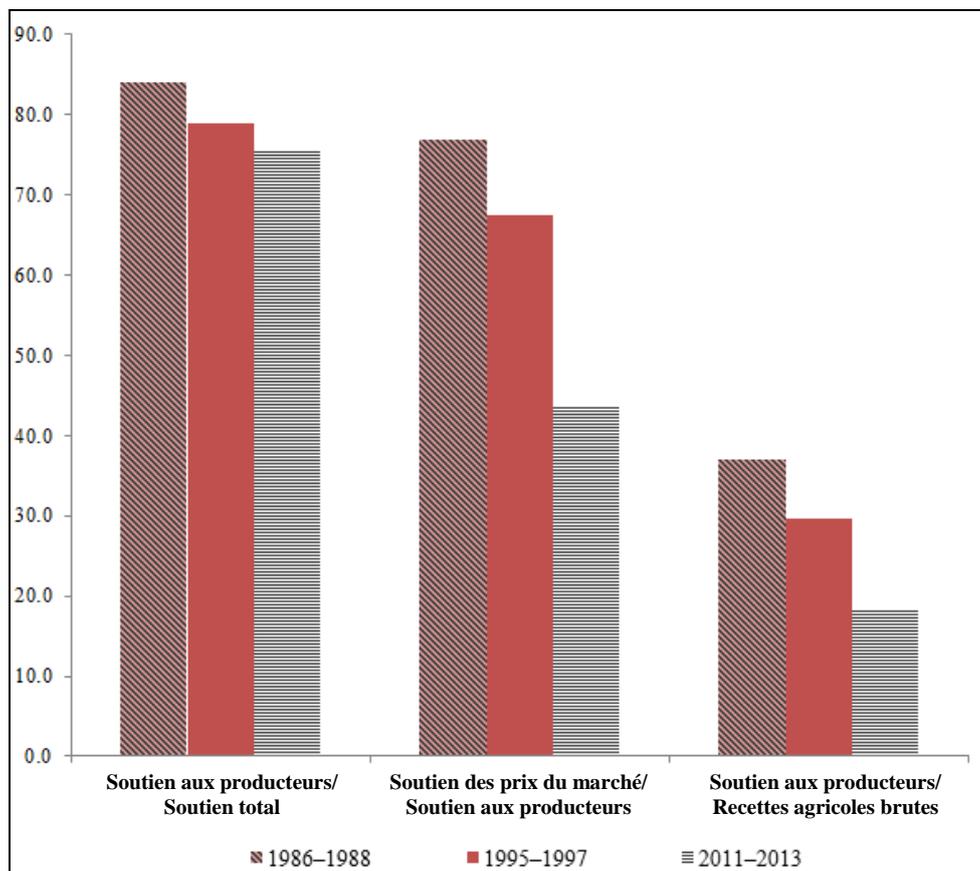
²⁹ R. Banga, 2014, Trade facilitation and hollowing-out of Indian manufacturing, *Economic and Political Weekly*, 49(40):57–63.

³⁰ Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 2014, *Millennium Development Goal 8: The State of the Global Partnership for Development* (New York, publication des Nations Unies).

³¹ Ibid.

³² OCDE, 2014c, *Politiques agricoles: suivi et évaluation 2014: Pays de l'OCDE* (Paris).

Figure 6
Évolution des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE
 (En pourcentage)



Source: OCDE, 2014c.

55. Globalement, les mesures de soutien des pays de l'OCDE en faveur de produits spécifiques sont passées de 191 milliards de dollars en 1995-1997 à 137 milliards de dollars en 2011-2013. Il existe toutefois des différences notables selon les pays et les produits. Aux États-Unis, par exemple, les mesures de soutien du coton ont représenté 625 millions de dollars en moyenne en 2011-2013, soit une hausse de 82 % par rapport à leur niveau de 1995-1997. Dans la loi américaine sur l'agriculture de 2014, les programmes de versements directs et anticycliques ont été supprimés et un nouveau produit d'assurance, le «Stacked Income Protection Plan», a été créé à l'intention des producteurs de coton upland, afin que les États-Unis satisfassent aux obligations qui leur incombent suite à la décision rendue par l'OMC dans le différend sur le coton³³. Avec l'application de ce plan de protection de leurs revenus en 2015, les agriculteurs américains devraient se détourner de la culture du coton, en raison du moindre niveau de soutien accordé³⁴.

³³ En 2002, le Brésil a porté devant l'OMC le différend concernant l'octroi de subventions déloyales en faveur du coton qui l'opposait aux États-Unis. En 2005 et 2008, l'OMC a jugé que certains éléments des programmes agricoles des États-Unis n'étaient pas compatibles avec les engagements de ce pays à son égard. En octobre 2014, le Brésil et les États-Unis sont parvenus à un accord qui a mis fin à leur différend devant l'OMC.

³⁴ CNUCED, à paraître, *The United States Agricultural Act of 2014 and its Implications for Cotton Producers in Low-income Developing Countries*.

56. On constate également que les subventions qui relèvent de la catégorie orange de l'OMC, c'est-à-dire qui faussent le commerce, sont en nette régression, et que les subventions qui relèvent de la catégorie verte et dont les effets de distorsion sur les échanges devraient donc être nuls ou, au plus, minimales sont de plus en plus utilisées. Par exemple, au cours de la période 1995-2010, les mesures de soutien interne des États-Unis au titre de la catégorie verte sont passées de 46 milliards à 120 milliards de dollars, tandis que l'Union européenne a relevé son soutien interne de 9,2 milliards à 68 milliards d'euros³⁵. Les pays en développement sont de plus en plus inquiets de ces tendances, car certaines des mesures appliquées, comme le découplage des paiements, peuvent influencer sur la production et le commerce agricoles³⁶. Le programme de négociations commerciales de l'après-Bali devrait prévoir une révision des dispositions de la catégorie verte, notamment un plafonnement des subventions de cette catégorie accordées par les pays développés et une flexibilité spéciale pour répondre aux préoccupations des pays en développement en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

4. Mesures non tarifaires

57. Les dix dernières années ont été marquées par une multiplication des mesures non tarifaires dans le domaine du commerce international des produits agricoles. Bien que ces mesures réglementaires n'aient pas pour premier objectif de restreindre le commerce, elles constituent, de fait, un sérieux obstacle à l'accès aux marchés. C'est particulièrement vrai pour les exportations agricoles des pays en développement à faible revenu dans les pays développés.

58. Les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce (par exemple, les normes de qualité et les mesures de protection de l'environnement) sont les deux catégories de mesures non tarifaires les plus couramment appliquées dans le commerce des produits agricoles. Comme cela est précisé dans la publication de la CNUCED intitulée *Non-tariff Measures to Trade: Economic and Policy Issues for Developing Countries*, 71 % des animaux vivants, 69 % des produits d'origine végétale et 57 % des produits alimentaires transformés font l'objet d'au moins une forme de mesure sanitaire et phytosanitaire, tandis que les obstacles techniques au commerce concernent 42 % des produits alimentaires transformés, 36 % des animaux vivants et 32 % des produits d'origine végétale³⁷. L'utilisation de plus en plus fréquente de ces mesures pourrait faire augmenter les coûts de production et les coûts commerciaux, et réduire à néant les avantages reconnus découlant des réductions tarifaires.

59. Les mesures non tarifaires sont extrêmement préjudiciables aux pays à faible revenu exportateurs de produits agricoles, dont les capacités techniques et financières, relativement faibles, ne permettent pas de satisfaire à des normes sanitaires et phytosanitaires strictes et de surmonter les obstacles techniques au commerce. Pour que ces pays puissent profiter de débouchés commerciaux, les normes et les règlements techniques en question doivent être simplifiés et harmonisés, à la fois au niveau national et au niveau mondial. Les pays à faible revenu ont aussi besoin d'une aide technique et financière pour lever les principales entraves au respect desdites mesures, par exemple le coût élevé de leur mise en conformité,

³⁵ R. Banga, 2014, Impact of green box subsidies on agricultural productivity, production and international trade, Background Paper No. RVC-11, Intégration axée sur le développement en Asie du Sud, CNUCED.

³⁶ Centre international pour le commerce et le développement durable, 2009, Agricultural subsidies in the WTO green box: Ensuring coherence with sustainable development goals, Note d'information n° 16.

³⁷ CNUCED, 2013, *Non-tariff Measures to Trade: Economic and Policy Issues for Developing Countries* (New York et Genève, publication des Nations Unies).

la mauvaise qualité de leurs infrastructures commerciales et leur manque d'accès aux technologies appropriées³⁸.

III. Conclusion

60. Bien que l'instabilité des prix ait été moins marquée ces trois dernières années, elle reste problématique pour bon nombre de pays en développement tributaires des produits de base. Elle est en passe de devenir la nouvelle norme, pesant sur la prospérité économique à la fois des pays exportateurs et des pays importateurs de produits de base, en particulier dans le monde en développement. À ce jour, les mesures prises par les pouvoirs publics en vue d'atténuer les effets de la grande instabilité des prix ont eu des résultats limités et mitigés. Il convient d'améliorer les options existantes par un partage des meilleures pratiques et par la recherche de nouveaux moyens de s'attaquer au problème aux niveaux national, régional et international.

61. Le progrès technologique et le renforcement de la coopération économique entre les pays en développement, ainsi que la participation toujours plus grande de ces pays aux chaînes de valeur mondiales, ont contribué à ouvrir de nouvelles possibilités d'accès à l'information commerciale et aux ressources financières. Conjuguées à l'adoption de politiques appropriées, à la mobilisation du secteur privé et au soutien durable des partenaires de développement, beaucoup de ces nouvelles possibilités pourraient avoir des résultats positifs tangibles pour les pays en développement tributaires des produits de base. S'agissant de l'accès aux marchés, les pays membres de l'OMC devraient poursuivre sur la lancée de leur neuvième Conférence ministérielle et s'attaquer aux problèmes qui préoccupent plus particulièrement les pays en développement tributaires des produits de base, comme les subventions agricoles qui faussent le commerce, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, ainsi que les mesures non tarifaires.

³⁸ En 2013, l'Union européenne a consacré environ 75 millions d'euros à des programmes d'assistance technique en rapport avec des mesures sanitaires et phytosanitaires, dont le programme sur la qualité et la conformité des fruits et des légumes (phase 2 du programme Initiative Pesticide) et le programme pour l'élaboration de normes en matière d'innocuité des aliments dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.